

## **DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

### **De la Commune de NOVILLERS les CAILLOUX** **Séance du 12 AVRIL 2019**

**L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Thierry DEVILLARD, Maire.**

**Présents** : Mr DEVILLARD Thierry, Mr MINART Christian, Mr MANCEL Jean-François, Mr HERMEY Bernard, Mme SERRUYS Catherine, Mme COMMIEN Evelyne.

**Absents excusés** : Mr DUPONT Charles, Mme GAILLARD Estelle.

**Pouvoir** : Mme FUZELLIER Catherine donne pouvoir à Mr DEVILLARD Thierry, Mr HEURTEMOTTE donne pouvoir à Mme SERRUYS Catherine.

Mme SERRUYS Catherine a été élue secrétaire de séance

#### **DELIBERATION 2019/005** **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte administratif puis se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MANCEL Jean-François, après en avoir délibéré,

Vote, à l'unanimité,

Le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

##### **Fonctionnement**

Dépenses 265 344.15€  
Recettes 346 545.76€  
Report en (002) + 68 000€  
Résultat + 149 201.61€

##### **Investissement**

Dépenses 82 441.96€  
Recettes 188 644.29€  
Report en (001) -12 583.76€  
Résultat +93 618.57€

Résultat global 242 820.18€

#### **DELIBERATION 2019/006** **VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide**, à l'unanimité,

**D'approuver** le compte de Gestion 2018 présenté par le Receveur.

#### **DELIBERATION 2019/007** **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité l'affectation du résultat comme suit :

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de 149 201.61€
- Un excédent d'investissement d'un montant de 93 618.57€

Vu le besoin de financement en investissement

Décide, à l'unanimité,

D'affecter au budget 2019 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Investissement compte 001 une recette de 93 618.57€
- Fonctionnement compte 002 une recette de 53 414.98€
- Investissement compte 1068 une recette de 95 786.63€

**DELIBERATION 2019/008**  
**TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas augmenter taux des taxes.

Tableaux des taux votés pour l'année 2019

	Taux 2018	Taux 2019 votés
Taxe d'habitation	15.20 %	15.20%
Taxe foncière bâti	26.16 %	26.16%
Taxe foncière non bâti	44.67%	44.67%

**DELIBERATION 2019/009**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité,

Le budget primitif M14 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement dépenses : 364 693.98€
- Section de fonctionnement recettes : 364 693.38€
- 
- Section d'investissement dépenses : 1 508 985€
- Section d'investissement recettes : 1 508 985€

Il est précisé que

- le budget est présenté et voté par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre.

**DELIBERATION 2019/010**  
**SUBVENTION CCAS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention au CCAS pour un montant de 1000€.

**DELIBERATION 2019/011**  
**SUBVENTION AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention à l'Amicale des jeunes sapeurs- pompiers pour un montant de 100€.

**DELIBERATION 2019/012**  
**SUBVENTION AU CES DE SAINTE GENEVIEVE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention au CES de Sainte Geneviève pour un montant de 65€.

**DELIBERATION 2019/013**  
**SUBVENTION AU GCC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention au GCC pour un montant de 200€.

**DELIBERATION 2019/014**  
**SUBVENTION AUX PARENTS DES ECOLES PRIMAIRES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention aux parents des écoles primaires pour un montant de 250€.

**DELIBERATION 2019/014BIS**  
**SUBVENTION AUX RESTAURANTS DU COEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention aux restaurants du cœur pour un montant de 200€.

**DELIBERATION 2019/015**  
**SUBVENTION AU UNCAFN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention au UNCAFN pour un montant de 100€.

**DELIBERATION 2019/016**  
**SUBVENTION AU COMITE DES FÊTES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention au Comité des Fêtes pour un montant de 1500€.

**DELIBERATION 2019/017**  
**DEVIS CAERA**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE**, le devis présenté par CAERA pour l'achat de luminaires pour un montant HT de 1 154.34€.

**DELIBERATION 2019/018**  
**2019-0009-T -EXTENSION BT SOUTER RUE DES ENTREPRISES N°ENEDIS : DC22/018280**

Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la Commune,

Vu la nécessité de procéder à : Extension du réseau électricité pour la Rue des Entreprises,

Vu le coût prévisionnel des travaux TTC établie au 1<sup>er</sup> avril 2019 s'élevant à la somme de 83 933.22€ (valable 3 mois),

Vu le montant prévisionnel de la participation de ALCOPA AUCTION de 42 491.19€ (avec PCT),

Vu les statuts du SE60 en date du 4 novembre 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité Rue des Entreprises en technique souterraine.

**PREND ACTE** que le Syndicat d'Energie de l'Oise réalisera les travaux.

**ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

**PREND ACTE** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE60 selon le plan de financement prévisionnel joint.

**DELIBERATION 2019/019**  
**ACHAT TERRAIN**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité accepte l'achat de terrain pour 1€ le m<sup>2</sup>.

Parcelle n° ZD122 et 124 pour une surface de 97 M<sup>2</sup> appartenant à Mr LEGUILLOU  
ET

Parcelle n° A 501P et 502 pour une surface de 29 M<sup>2</sup> appartenant à Mr BEIRENS

**DELIBERATION 2019/020**  
**ADTO**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire appel à l'ADTO pour la création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Le Maire,  
Mr DEVILLARD Thierry

